

**ATELIER DE CONCERTATION 1 :
LES AMENAGEMENTS À L'INTERIEUR DES LOGEMENTS
12 avril 2023**

Ce mercredi 12 avril 2023, le premier atelier de concertation s'est installé à côté du city-stade de la cité 17h à 19h. Malgré le temps capricieux, une vingtaine de personnes sont passées sur ce premier atelier.

À l'aide de panneaux, les architectes ont présenté l'ensemble des travaux qui seront entrepris à l'intérieur des logements. On y retrouve des travaux de plomberie, électricité, isolation thermique, faïence, peinture et ventilation. Toutefois, les rénovations seront adaptées en fonction des besoins de chaque logement, déterminés lors de l'état des lieux réalisé en amont.

À la suite de la présentation du projet de rénovation des logements, plusieurs questions ont émergé.

La **douche ou la baignoire** a été un sujet de discussion important durant cet atelier. Il a donc été décidé que le locataire serait libre de choisir lors de l'état des lieux ce qu'il souhaite comme installation sanitaire au sein de son logement.

Les **rénovations personnelles** seront maintenues si le locataire le souhaite, et si elles correspondent aux normes requises (électricité et plomberie). Dans le cas contraire, l'espace sera rénové selon le plan initialement prévu par les architectes.

Les habitants présents étaient largement pour la mise en place de **volets roulants**. Ce dispositif permettrait notamment d'isoler de la chaleur en été. Néanmoins, les questions qui se posent sont :

- Est-il nécessaire de mettre des volets roulants à chaque fenêtre ?
- Si non, quelle(s) fenêtre(s) choisir ?

Ce choix sera soumis au vote des locataires de la résidence.

La ville est en train de travailler à un projet de géothermie. Il faudra que les appartements soient compatibles avec le système requis par la géothermie.

La **sécurité** au sein du quartier est un enjeu central dans la rénovation des espaces, et suscite beaucoup de questionnements. La réouverture des caves n'est pas souhaitée par les habitants par souci de sécurité. Cet espace restera vide jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

L'organisation d'un local poussette et vélos a été discutée. Les habitants sont pour cette initiative, mais il reste à débattre des modalités d'accès de ce local. Cela sera discuté lors du prochain atelier de concertation portant sur les espaces communs.

La **procédure du diagnostic jusqu'aux travaux** a également été expliquée. À l'aide d'un échantillon représentatif de l'ensemble des logements de la cité, environ un tiers des appartements sont soumis à un diagnostic technique. Ce diagnostic permet de déterminer le programme des travaux.

Ensuite, les locataires devront voter le projet de rénovation.

À la suite de quoi, une entreprise sera choisie pour conduire le chantier.

Chaque logement sera soumis à un état des lieux qui définira les travaux spécifiques à réaliser dans chaque appartement.

En dernier lieu, les habitants ont demandé s'il était possible d'avoir accès à l'ensemble des informations sur la rénovation de la cité. Cette demande a été entendue par la ville.

Prochain atelier : samedi 6 mai 2023

